

# Communiqué de presse

## *Pour diffusion immédiate*

### LA REGION DE L'OUTAOUAIS PASSERA AU PALIER VERT DES LE 28 JUIN PROCHAIN

**Gatineau, le 22 juin 2021** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais informe la population que dès le 28 juin prochain, la région de l'Outaouais passe au niveau d'alerte vert, soit le palier 1 - Vigilance. Effectivement, l'amélioration de la situation épidémiologique pour la région permet cet allègement des mesures sanitaires.

En plus [des assouplissements déjà prévus au palier vert](#), de nouveaux allègements ont été annoncés.

#### *Rassemblements privés et terrasses extérieures*

- Il sera permis de tenir des rassemblements d'un maximum de 20 personnes sur des terrains privés extérieurs. De même, 20 personnes pourront se trouver à la même table sur les terrasses des restaurants et des bars.
- Rappelons qu'au palier vert, il est permis qu'un maximum de 10 personnes ou les occupants de 3 résidences différentes puissent se rassembler à l'intérieur des domiciles privés.

#### *Cinémas, salles de spectacles et stades avec des sièges assignés*

- La distanciation de 1,5 mètre entre les sièges des personnes qui ne résident pas à une même adresse pourra dorénavant être calculée de façon latérale, ce qui permettra d'augmenter le nombre de spectateurs. Ainsi, des sièges devront être libérés dans une même rangée entre les personnes de résidences différentes, mais il ne sera plus nécessaire de libérer un espace de 1,5 m devant et derrière les personnes.

Notons également que les cérémonies de mariages et les funérailles pourront être tenus dans les lieux publics intérieurs et extérieurs avec une assistance composée d'un maximum de 250 personnes qui devront demeurer assises (comme lors des assemblées ou réunions).

Nous rappelons aussi que d'autres allègements entreront en vigueur le vendredi 25 juin dans l'ensemble des régions du Québec. Parmi ces assouplissements, mentionnons notamment :

- Le port du masque et la distanciation lors de rassemblement dans les domiciles privés ne seraient plus recommandés pour les personnes ayant reçu 2 doses de vaccin ;
- La reprise des festivals et des grands événements extérieurs pendant lesquels les spectateurs sont debout ou assis sans place assignée, avec un maximum de 3 500 personnes autorisées sur chaque site, dans le respect de certaines mesures.

Pour toute information sur la COVID-19, la population est invitée à consulter le site du gouvernement du Québec au [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus) ou notre site Internet avec les informations de la COVID-19 pour l'Outaouais au <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19/>

Pour ceux qui présentent des symptômes ou des inquiétudes face à la Covid-19, communiquez avec la ligne d'information au 1 877-644-4545.

**Pour plus de renseignements :**

**L'équipe des Relations médias**

Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais

07.relations\_medias@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 966-6583